

CONSEIL MUNICIPAL DE FARGES-ALLICHAMPS

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué le 23 septembre 2024, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, le 27 septembre 2024 à 19 heures, sous la présidence de Madame Edith MICHELIC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10 – Nombre de membres présents : 08 - Nombre de votants : 08

Étaient présents : Edith Michelic, Nicole Dégagé-Phalancher, Fabienne Trompas, Daniel Désiré, Alain Vandepitte, Francis Duplaix, Emilie Cousson, Yoann Bonnefoy (arrivé à 19h36 à la question n°3) ;

Étaient absents excusés : Gérald Bertrand, Amandine Ledon ;

Secrétaire de séance : Fabienne TROMPAS

Séance publique - Date de la convocation : 23/09/2024 (affichée et notifiée le 23/09/2024)

Mention exécutoire : oui - Début de la séance : 19 heures 00 - Fin de la séance : 20 h 40

ORDRE DU JOUR

- Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 12/08/2024
- Dossier d'aide sociale n°2024-01
- Convention PALULOS logements commerce : dénonciation
- Projet achat passage cantine-commerce à Mme PITAULT
- Lots communaux – Fermages
- Travaux Route de la Croix (enfouissement et 2^{ème} tranche)
- Affouages (3 garants)
- Repas des seniors
- Questions diverses

DCM 2024-049 - Procès- Verbal de la séance de conseil municipal du 12 août 2024

Madame la Maire présente au conseil municipal le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 12 août 2024 pour approbation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **adopte le procès-verbal de la séance du 12 août 2024**

DCM 2024-050 – Dossier d'aide sociale n°2024-01

Madame la Maire présente au conseil municipal le dossier d'aide sociale n°2024-01.

Après consultation du dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

-émet un avis favorable à la demande d'aide sociale du dossier 2024-01

-autorise Madame la Maire à signer les documents s'y afférents

DCM 2024-051 – Convention PALULOS logements commerce : dénonciation

Madame la Maire présente au conseil municipal la convention PALULOS n°18/0-2001/97-535/2/013 du 04 juillet 2002 relative aux logements sociaux des 5 et 7, route de Lignièrès et interroge le conseil municipal s'il y a lieu ou non de dénoncer la convention pour supprimer le conventionnement des loyers. Madame la Maire fait part au conseil municipal des conséquences d'une dénonciation notamment en ce qui concernent les aides de l'État sur les travaux de logements sociaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, décide de ne pas dénoncer la convention dans l'immédiat.

DCM 2024-052 – Projet d'achat du passage cantine-commerce à Mme PITAULT

Dans le cadre du projet d'acquisition du parcellaire du passage de la cantine-commerce appartenant à Mme Thérèse PITAULT, Madame la Maire propose au conseil municipal de solliciter la Communauté de Communes Cœur de France dans le cadre de la compétence économique pour une éventuelle aide.

Madame Fabienne TROMPAS fait savoir à l'assemblée qu'elle souhaite attendre l'accord de Madame et Monsieur PITAULT pour une vente du parcellaire au prix estimé.

Une réunion sera organisée avec Madame et Monsieur PITAULT et les adjoints et conseillers municipaux suivants : Nicole DÉGAGÉ-PHALANCHER, Daniel DÉSIRÉ, Emilie COUSSON, Yoann BONNEFOY

DCM 2024-053 – Lots communaux – Fermages

Madame la Maire propose au conseil municipal d'augmenter les revenus des lots communaux et des fermages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter les lots communaux et les fermages selon l'indice national des fermages et des minimas/maxima délivrés par les services de la préfecture, à la date des renouvellements des baux et lots.

DCM 2024-054 – Travaux Route de la Croix (enfouissement et 2^{ème} tranche)

Madame la Maire fait part au conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux de la route de Croix ont été validés par le SDE 18 et la Communauté de Communes Cœur de France pour une exécution de travaux au cours du premier trimestre 2025.

Les travaux de travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de la Croix – 2^{ème} tranche pourraient être exécutés à la suite des travaux d'enfouissement de réseaux.

Le plan de financement de ces travaux est en cours de réactualisation par les services de Cher Ingénierie des Territoires.
Vu la délibération du conseil municipal n°2024-038 du 13 juin 2024,
Vu la programmation des travaux d'enfouissement qui pourraient être suivis des travaux d'aménagement et de sécurisation de la Route de la Croix,
Dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation de la Route de la Croix (2^{ème} tranche), le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
-Sollicite une dotation de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 50 % des travaux HT,
-Sollicite une subvention du conseil départemental de Cher à hauteur de 30 % des travaux HT
-sollicite un fonds de concours de la CCCF à hauteur de 50 % du montant HT de la part communale
- autorise Madame la maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour ces opérations de travaux et signer tous documents s'y rapportant (dont : contrats – convention CIT - demandes de subvention – plan de financement ...).

DCM 2024-055 – Affouages (3 garants)

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2024-040 du 12 août 2024 relative aux coupes à asséoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Monsieur Vincent ROZYCKI
- Monsieur Alain VANDEPITTE
- Monsieur Daniel DÉSIÉ

Les futurs affouagistes s'étant inscrits à ce jour à ces coupes sont : Monsieur Vincent ROZYCKI, Madame Emilie COUSSON, Monsieur Alain VANDEPITTE, Monsieur Dominique CHABENAT, Monsieur Richard TAILLANDIER

DCM 2024-056 – Repas des seniors

Madame la maire sollicite le conseil municipal pour l'organisation du repas annuel des seniors

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- fixe la date du repas au 18 janvier 2024
 - décide de consulter Monsieur Fabien RICCHI, Le Far'Joie, pour des propositions de plusieurs menus au prix plafond de 35 et 40 euros/personne
-

Questions diverses

-Rapport de visite du campanaire de l'horloge de l'église : travaux à envisager : remplacement de la centrale BTE6 et du coffret de commande du beffroi => attendre le devis de l'entreprise

-Lecture du courrier de la collaboratrice du Sénateur Rémy POINTEREAU : les élus du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents refusent de communiquer leurs coordonnées personnelles.

- Insonorisation de la salle de restauration du commerce : voir les solutions qui peuvent être apportées

- Plus de dépôts sauvages - pas de tolérance -

La Secrétaire de séance
Fabienne TROMPAS

La Maire,
Edith MICHELIC

Publicité des actes de la commune par affichage le 08 octobre 2024